



## JEU-CONCOURS "En attendant l'été"

### Règlement du jeu-concours

#### Article 1 - Présentation de la société organisatrice

Le site en ligne [www.raviday.com](http://www.raviday.com), au capital de 80 000€, dont le siège social est situé ZI de la Sangle, Rue de l'Océan, 44390 NORT SUR ERDRE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 521 708 305 (ci-après dénommée « Société Organisatrice ») organise du 30/05/2016 au 12/06/2016 un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat et qui se déroule sur la page Facebook de Raviday. Le jeu est accessible aux dates du jeu ici : <https://www.facebook.com/raviday/?fref=ts>

#### Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique et majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des collaborateurs de Raviday. La société se réserve le droit de s'appliquer à toute vérification nécessaire sur l'identité, l'adresse électronique des participants.

Les joueurs ne peuvent participer qu'une seule fois. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

#### Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au jeu, le participant doit:

- 1) Se rendre sur la page du jeu: <https://www.facebook.com/raviday/?fref=ts>
- 2) Participer à la mécanique de jeu proposée:
  - liker la page Facebook de Raviday
  - indiquer en commentaire du jeu, les 3 ingrédients d'un séjour réussi au camping selon le participant
  - partager le jeu en mode public et inviter des amis à participer au jeu. Afin d'inviter une personne, il faut intégrer dans le commentaire "@+nom de l'ami". Le nom de l'ami apparaîtra et sera souligné en bleu par Facebook.

Si toutes ces conditions ne sont pas respectées, la participation sera considérée comme nulle.

#### Article 4: Conditions générales de participations

Raviday se réserve le droit de modérer le contenu publié sur le post du jeu concours et de supprimer sans préavis le contenu d'une participation ne répondant pas aux principes de publication en communautés, sur internet et cités ci dessous.

En tout état de cause, en s'inscrivant au présent jeu concours, le Participant s'engage à ce que le contenu de sa participation:

- respecte l'ensemble des législations en vigueur et plus particulièrement :

- respecte l'ordre public et ne soit pas contraire aux bonnes mœurs ;
- respecte les droits de propriété intellectuelle de Raviday et des tiers ;
- respecte les droits à l'image des personnes et des biens
- ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers;
- ne contienne pas de propos dénigrants ou diffamatoires ;
- ne présente pas de caractère pédophile ;
- ne heurte pas la sensibilité des mineurs ;
- ne présente pas de caractère pornographique ;
- ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un Etat ou d'un territoire ;
- n'incite pas à la discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques ;
- n'incite pas au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme.
- n'incite pas à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme ;

En cas de violation de ces règles ou pour toute autre raison raisonnable, Raviday se réserve le droit d'annuler la participation et d'interdire l'accès du profil du participant à la page du jeu sans préjudice pour Raviday ou tout tiers d'engager d'autres actions appropriées à l'encontre du participant.

En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une participation qui respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

#### Article 5 : Le gain

##### 1) Description du gain

Le jeu-concours proposé par Raviday offre la possibilité de gagner :

- 1 séjour d'une semaine pour 5 personnes en chalet confort (23 m<sup>2</sup> - 2 chambres) au camping Le Marius \*\*\* situé à 7 Route de la Saulce, 13500 Martigues, faisant partie du réseau Flower Campings : valeur du séjour : 420€.

La réservation devra être effectuée pour les périodes avant le 02/07/2016 ou du 02/09/2016 au 16/10/2016, sous réserve de disponibilités aux dates souhaitées par le gagnant au moment de sa réservation et en fonction des dates d'ouverture.

La valeur des prix ne peut faire l'objet d'aucune contestation quant à leur évaluation.

##### 2) Détermination et annonce du gagnant

Le gagnant sera désigné par un tirage au sort parmi les participants ayant rempli toutes les conditions du jeu.

##### 3) Remise du gain

Le gagnant sera informé via un message privé Facebook.

Le gagnant disposera d'un délai de 7 jours pour contacter Raviday à l'adresse email qui leur sera communiquée dans la notification électronique en informant de ses coordonnées complètes. Raviday informera également Flower Campings du nom et des coordonnées du gagnant afin d'effectuer la réservation. La remise du lot se fera gratuitement. Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 7 jours après l'envoi du courrier électronique, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de Raviday.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avère que le gagnant ne réponde pas aux critères du présent règlement, Raviday ne pourrait alors lui attribuer sa dotation.

Aucune contestation ni compensation ne pourra se faire concernant la dotation. Aucune remise de leur contre-valeur en numéraire, échange ou remplacement ne sera faite pour quelque cause que ce soit. Les gagnants renoncent à réclamer à la société Raviday tout dédommagement résultant d'un éventuel préjudice ou dommage occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation des lots. Tous les frais exposés postérieurement au jeu sont entièrement à la charge du gagnant.

#### Article 6 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants ne sont pas enregistrées et ni utilisées par Raviday.

#### Article 7 : Acceptation du règlement - Réclamations

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

#### Article 8 : Cas d'exclusion ou de responsabilité de la société organisatrice

La société Raviday ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas de force majeure ou tout autre événement indépendant de sa volonté rendant impossible l'exécution du jeu dans les conditions prévues initialement), le jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Dans les cas énoncés ci-dessus, aucun recours ne pourra être engagé contre la société organisatrice.

Raviday ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, Raviday ne saurait être tenu responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Raviday n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel,
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Raviday,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu,
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de Raviday, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, Raviday se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La société Raviday se réserve le droit de changer unilatéralement les dotations, et de les substituer par des lots de même valeur en cas de soucis avec son fournisseur.

La société Raviday n'est pas tenue responsable des retards, des pertes ou du vol du lot au moment de l'expédition et de la livraison.

La société Raviday ainsi que les fournisseurs de la dotation ne pourront être tenus pour responsables des éventuels incidents dans l'utilisation du lot par le gagnant ou ses proches.